

LEGENDE

LIMITES


- limite de l'emprise de la zone inondable
- Limite communale
- Bande inconstructible de 10 m de part et d'autre du cours d'eau et/ou de l'écoulement (pour la préservation des milieux et de la ripisylve)

ENJEUX

- Habitat
- Activités industrielles, commerciales, agricoles
- Equipement public
- Habitat de loisir et de plein air
- Etablissements ou équipements sensibles
- Poste électrique
- Etablissements pouvant recevoir des sinistrés.
- Lacs ou plan d'eau

ENJEUX FUTURS

-


PRÉFECTURE DU GERS
 Direction Départementale des Territoires
 Gers

BASSINS VERSANTS DE LA BAÏSE, DE L'AULOUE ET DE L'AUVIGNON LOT N°1
PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE INONDATION (P.P.R.I)
COMMUNE DE MIRANDE
CARTE DES ENJEUX

IND	Date	Modification
	Novembre 2022	
Etabli et contrôlé		Contrôlé et proposé
le 15/11/2022 par Géosphair		le par
Monié Roger		
Nom et signature du chargé d'étude		Nom et signature du chef de projet

ECHELLE 1 / 5.000

